

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM**

-:-:-:-

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2018**

-:-:-:-

L'an deux mille dix huit, le dix huit janvier à 20 H 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM, dûment convoqués le 9 janvier 2018, se sont réunis à la salle des fêtes de BEZOLLES, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

**Etaient présents** : MM GAUBE.DUFOUR.CARDONA.DUBRAC.DUTOUR.REMY. GAIKOWSKI.DONA.RODRIGUEZ.PINSON.LAURENT.BAUDOUIN.SOMMABERE.PHILIP. SENTEX.BERICHVILI.GALISSON.BOURDIOL.LENTIN.BENAC.CARPER.DUPRONT. ANTONIOLLI.CASSIN.GIRONDIN.MAZZOCCO.CAUSERO.DE SABATA.CAPDEVILLE. ROUANET.CAILLAVET.AGUT.ESCAICH.CAMAZZOLA.ROSIERS.MAZA.

**Procurations**: M. BOISON à M. DUTOUR ; M VAN ZUMMEREN à M.CARDONA.

**Absents excusés** : MM LASSIS.BOISON.BOE.DULONG.MAURY.PETI JEAN ST MEZARD.MARTINEZ.AUGER.

**Secrétaire de séance** : Mme MAZZOCCO

**OBJET : DÉBAT ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

- La réglementation relative à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et à son contenu
- Le rapport pour 2018.

Monsieur le Président  
**PROPOSE**

De délibérer pour prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré,

**PAR : 22 POUR** : MM.DUTOUR.REMY.DONA.RODRIGUEZ.PINSON.SENTEX. BERICHVILI.GALISSON.BOURDIOL.LENTIN.BENAC.CARPER.DUPRONT. ANTONIOLLI.CASSIN.GIRONDIN.MAZZOCCO.CAUSERO.CAPDEVILLE. ROSIERS.MAZA.BOISON.

**7 ABSTENTIONS** : MM. DE SABATA, AGUT, CAMAZZOLA, ESCAICH, PHILIP, GAIKOWSKI, SOMMABERE.

**9 CONTRE**: MM. CARDONA, VAN-ZUMMEREN, DUBRAC, DUFOUR, CAILLAVET, BAUDOUIN, ROUANET, GAUBE, Mme LAURENT.

**PRENDS ACTE** de la tenue du DOB 2018 et du rapport annexé à la présente délibération sur la base duquel il s'est tenu.

Pour extrait conforme,  
Condom, le 19/01/2018  
Le Président,  
Didier DUPRONT.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture le : 30 JAN. 2018  
Publication le : 30 JAN. 2018



DU SECTEUR DE CONDOM





**Débat  
d'orientation  
budgétaire  
2018**



## SOMMAIRE

CHAPITRES	Pages
I- Présentation DOB, réglementation	2 et 3
II- Présentation du SICTOM	4 et 5
III- Situation des finances au terme 2017	5,6 et 7
IV- Engagements pluriannuels	8
V- Structure et gestion de l'encours de la dette	8 et 9
VI- Informations relatives au personnel	10
VII- Orientation budgétaires prévisionnelles 2018	11
VIII- Evolution prévisionnelle au niveau de l'épargne	12

## **I - Présentation du débat d'orientation budgétaire (règlementation) :**

### **A-Le contenu du débat d'orientation budgétaire**

L'article 107 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB). Conformément aux nouveaux articles L.2313-1 (bloc communal), L.3312-1 (départements), et L.4312-1 (régions) du CGCT, il doit désormais faire l'objet d'un rapport. Les articles D.2312-3 (bloc communal), D.3312-12 (départements) et D.4312-10 (régions) résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisent, en le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent une commune de 3500 habitants et plus, les départements et les régions, ce rapport doit comporter :

- **Les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre collectivité et le groupement dont elle est membre.
- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer **l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement** à la fin d' l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

### **B-Une présentation d'éléments supplémentaires**

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, le **rapport comporte également les informations relatives :**

- **A la structure des effectifs.**
- **Aux dépenses de personnel** comportant notamment des **éléments sur la rémunération** tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- **A la durée effective du travail**

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Le rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

#### **C-Précisions sur le champ d'application des dispositions**

Les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211-36. Il en est de même pour les syndicats mixtes ouverts qui, en vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants.

Les règles relatives au débat d'orientation budgétaire s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus (L.2312-1 du CGCT). Elles s'appliquent également aux établissements publics industriels et commerciaux, rattachés aux communes, en application de l'article L.2221-5 qui dispose que « les règles budgétaires et comptables des communes sont applicables aux règles municipales, sous réserve des modifications prévues par les décrets en Conseil d'Etat mentionnés aux articles L.2221-10 et L.2221-14 ». Les établissements publics rattachés aux autres collectivités sont soumis aux mêmes dispositions, par renvoi des articles L.1412-1 et L.1412-2.

#### **D-La transmission du rapport au préfet**

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 habitants (L.2312-1)

#### **E-Les modalités d'application**

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en disposent les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT. Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante

Ainsi, par le vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

## II PRESENTATION DU SICTOM

### TERRITOIRE





**Le Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du Secteur de Condom est composé :**

- De la Communauté d'Agglomération **GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE** pour les communes : d'Ayguetinte, Bonas et Castéra-Verduzan.  
3 communes pour 1 283 habitants
- De la Communauté de Communes **ARTAGNAN EN FEZENSAC** qui représente les communes de : Bazian, Belmont, Bezolles, Caillavet, Castillon-Débats, Justian, Marambat, Mourède, Préneron, Roquebrune, Roques, Rozes, Saint-Paul de Baise, Tudelle et Vic-Fezensac.  
15 communes pour 6 099 habitants
- De la Communauté de Communes du **GRAND ARMAGNAC** qui représente ses communes membres : Bascous, Bretagne d'Armagnac, Castelnau d'Auzan-Labarrère, Courrensan, Dému, Gondrin, Lannepax, Noulens, Ramouzens, et Seailles.  
10 communes pour 4 688 habitants
- De la Communauté de Communes de la **TÉNARÈZE** qui représente ses communes membres : Beaucaire-sur-Baise, Beaumont, Bérault, Blaziert, Cassaigne, Castelnau-sur l'Auvignon, Caussens, Cazeneuve, Condom, Fourcés, Gzaupouy, Lagardère, Lagraulet du Gers, Larressingle, Larroque Saint Sernin, Larroque sur l'Osse, Lauraët, Ligardes, Maignaut-Tauzia, Mansencome, Montréal du Gers, Mouchan, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy et Valence sur Baise.  
26 communes pour 15 439 habitants.

**Soit un total de 54 communes pour 27 509 habitants dont 2 communes de plus de 3 500 habitants**

### **III - Situation des finances au terme de 2017**

Les résultats définitifs de 2017 ne sont pas complètement arrêtés à ce jour.

Cependant le volume global de dépenses réalisées pour 2017 s'élèverait à **3 552 000€**, décomposé comme suit :

#### **Section fonctionnement :**

Dépenses :	3 230 000€	
Recettes :	3 264 000€	
<b>Excédent 2017 :</b>	<b>34 000€</b>	<b>(2016 : 273 495€)</b>

#### **Section d'investissement :**

Dépenses :	322 000€
Recettes :	821 500€
<b>Excédent 2017 :</b>	<b>499 500€</b>

Représentant un excédent global de **533 500€** couvrant l'annuité de la dette de 307 000€.2018

**Epargne brute :** Recettes réelles de fonctionnement 2 985 163€

-  
Dépenses réelles de fonctionnement 2 875 353€  
= **109 810€**

Ne couvrant que 53,56% de l'annuité en capital 2018.

## DÉTAIL DES SECTIONS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **A - DÉPENSES : 3 230 000€**

De manière globale les dépenses sont stables : (2016 : 3 228 019€)

Cette année comme en 2016, les dépenses ont été réalisées au plus juste, en fonction des prévisions budgétaires.

#### **Les dépenses par chapitre sont les suivantes :**

**011-Charges à caractère général : 435 525€ +6,60%**

Dont :

- Carburants : 141 000€ +16,66%
- Fournitures entretien : 57 500€ +49,12%

Dont :

- { Couvres conteneurs : 8 850€
- { Sacs conteneurs : 20 000€

**012-Charges de personnels : 1 262 580€ +1,36%**

Elles ont augmenté du fait :

- de la hausse des cotisations patronales et sociales.
- De la refonte des grilles indiciaires et de la réorganisation des carrières pour les cadres d'emplois des catégories B et C. (RGPP)
- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon.
- Heures complémentaires et supplémentaires 628 H (pour 417H en 2016)

**65-Charges de gestion courante : 1 067 690€ - 0,14%**

Notamment :

- Participation TRIGONE 1 048 477 (=)

**66-Charges financière : 108 779€ + 2,47%**

Intérêts des emprunts

**67-Charges exceptionnelles : 779€ -33,76%**

- Titres annulés sur exercice précédent

**042-Charges de transfert : 354 647€ -10,86%**

- Valeurs comptables, cession de biens : 12 343€ -91,01%  
Sortie actif (camion)
- Amortissements : 342 304€ 31,32%

#### **B – RECETTES : 3 264 000€**

**012-Remboursement sur rémunération : 116 010€ +16,59%**

Augmentation des personnes en congés maladie :

- 3 agents en congés longue durée.

**70-Produits des services : 178 612€ +0,23%**

Redevance spéciale (=)

<b><u>73-Impôts et taxes (TEOM) :</u></b>	<b>2 627 009€</b>	<b>+3,42%</b>
TEOM (hausse des bases)		
<b><u>74-Dotations, subventions et participations :</u></b>	<b>45 325€</b>	<b>+22,12%</b>
Reversement tonnage verre (4 trimestres pour 3 en 2016)		
TRIGONE reversement pour ambassadeur-tri (=)		
<b><u>75-Autres produits de gestion courante :</u></b>	<b>10 227€</b>	<b>-60,28%</b>
Remboursement frais juridiques	↙ affaire PLAST'UP	
Remboursement assurance sinistre		
<b><u>76-Produits financiers :</u></b>	<b>68€</b>	
<b><u>77-Produits exceptionnels :</u></b>	<b>7 912€</b>	<b>+43,86%</b>
{ Vente remorque à SICTOM Quercy :	7 000€	
{ Divers remboursements :	912€	
<b><u>042-Opération transfert :</u></b>	<b>5 342€</b>	<b>-95,99%</b>
<b><u>002-Excédent reporté :</u></b>	<b>273 495€</b>	<b>-43,49%</b>

## **SECTION INVESTISSEMENT**

### **A-DÉPENSES :** **322 000€**

Les dépenses d'équipement varient d'une année sur l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement de projets et en particuliers depuis 2014 l'achat de véhicules neufs et le solde des travaux des semi-enterrés.

<b><u>1641-Capital des emprunts :</u></b>	<b>198 000€</b>
<b><u>2182-Matériels roulant :</u></b>	<b>40 280€</b>
{ Antibrouillard camion Renault	1 442€
{ Crochet hydraulique	3 078€
{ Compactrice	35 760€
<b><u>2188-Autres immobilisations</u></b>	<b>78 198€</b>
{ Colonnes à verres	59 586€
{ Cuves enterrées	18 612€
<b><u>192-Moins value cession remorque</u></b>	<b>5 243€</b>
<b><u>B-RECETTES :</u></b>	<b>821 500€</b>

Les recettes se décomposent comme suit :

<b><u>10-Dotation (FCTVA)</u></b>	<b>55 991€</b>
<b><u>040-Opérations d'ordre</u></b>	<b>354 647€</b>
{ Cession benne	12 343€
{ Amortissement	342 304€
<b><u>001-Excédent reporté</u></b>	<b>410 862€</b>

#### IV-Engagements pluriannuels

- Continuité de la modernisation de la flotte de véhicules et des équipements.
- Reprise de la mise en œuvre des semi-enterrés sur des projets concertés.
- Modernisation du parc de colonnes aériennes.
- Mise aux normes des déchèteries

#### V-Structure et gestion de l'encours de la dette

Endettement de la collectivité au 01/01/2018

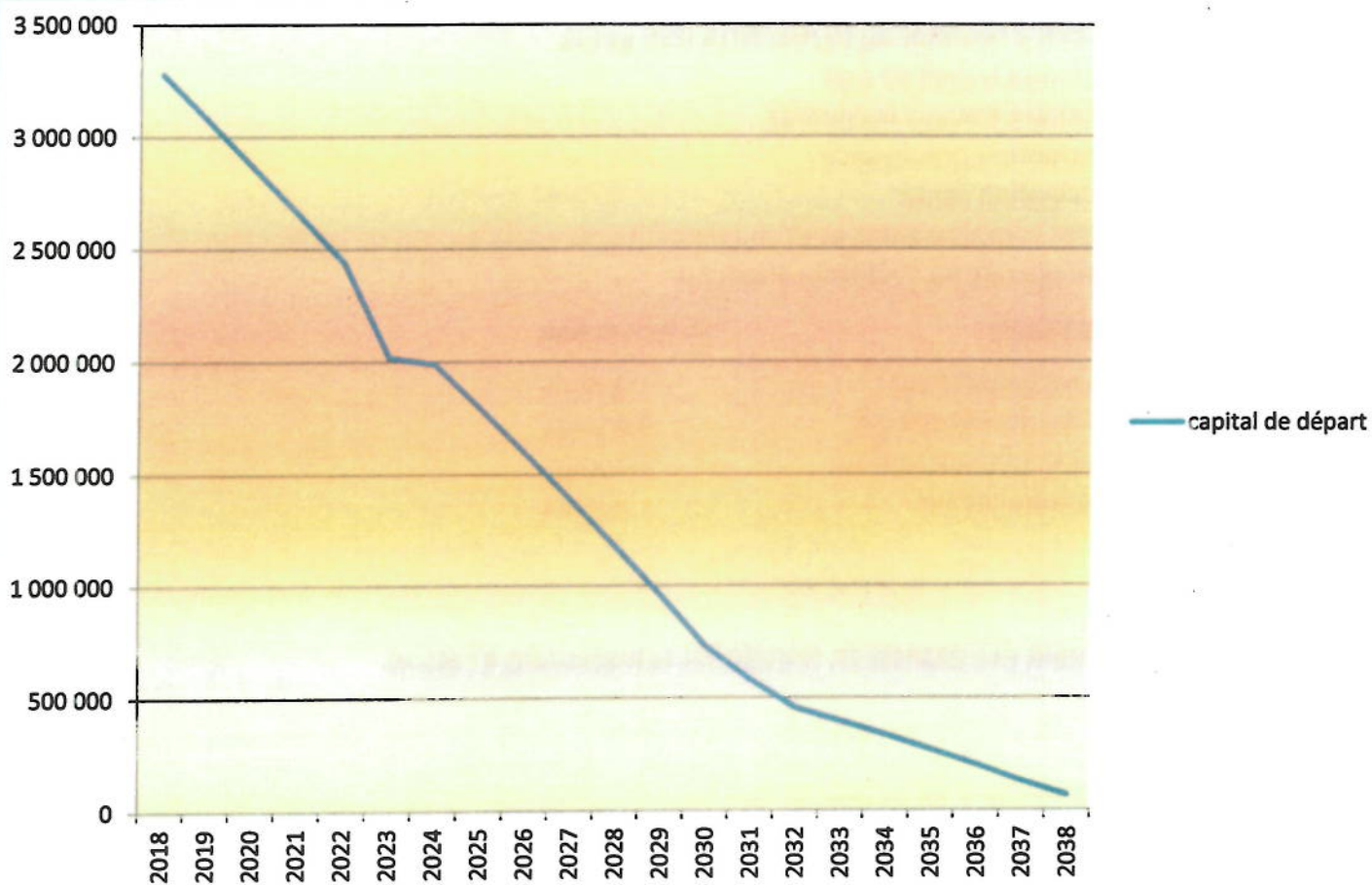
L'encours de la dette s'élève à 3 279 789,01€

Et s'échelonne comme suit :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2018	3 279 789,01	203 644,55	103 314,58	306 959,13	3 076 144,46
2019	3 076 144,46	209 587,86	54 487,35	264 075,21	2 866 556,60
2020	2 866 556,60	209 597,50	49 895,50	259 493,00	2 656 959,10
2021	2 656 959,10	215 866,42	45 208,58	261 075,00	2 441 092,68
2022	2 441 092,68	222 365,47	40 371,52	262 736,99	2 218 727,21
2023	2 218 727,21	229 090,27	35 378,74	264 469,01	1 989 636,94
2024	1 989 636,94	194 416,44	30 224,27	224 640,71	1 795 220,50
2025	1 795 220,50	200 270,68	26 272,00	226 542,68	1 594 949,82
2026	1 594 949,82	206 324,06	22 190,57	228 514,63	1 388 625,76
2027	1 388 625,76	212 621,79	17 974,78	230 596,57	1 176 003,97
2028	1 176 003,97	219 139,37	13 619,14	232 758,51	956 864,60
2029	956 864,60	225 912,64	9 117,89	235 030,53	730 951,96
2030	730 951,96	150 327,78	4 465,04	154 792,82	580 624,18
2031	580 624,18	125 484,18	1 976,18	127 460,36	455 140,00
2032	455 140,00	59 630,00	40,64	59 670,64	395 510,00
2033	395 510,00	62 350,00	32,53	62 382,53	333 160,00
2034	333 160,00	65 200,00	24,41	65 224,41	267 960,00
2035	267 960,00	68 180,00	16,28	68 196,28	199 780,00
2036	199 780,00	71 330,00	8,15	71 338,15	128 450,00
2037	128 450,00	62 790,00	0,00	62 790,00	65 660,00
2038	65 660,00	65 660,00	0,00	65 660,00	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>3 279 789,01</b>	<b>454 618,15</b>	<b>3 734 407,16</b>	
<b>Total</b>		<b>3 279 789,01</b>	<b>454 618,15</b>	<b>3 734 407,16</b>	

**EN COURS DE LA DETTE AU 01/01/2018**

Année d'encaissement	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en année	TAUX		Périodicité Rmbt	Date de la 1ère année Rbmt	Fin emprunt	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2017	Annuités à payer dans l'exercice		Annuités TOTAL
				FRV	Taux Actuel						Intérêts	Capital	
<b>TOTAL</b>									<b>3 868 114,67</b>	<b>3 279 789,01</b>	<b>103 314,58</b>	<b>203 644,55</b>	<b>306 959,13</b>
1641	Emprunts en cours								3 868 114,67	3 279 789,01	103 314,58	203 644,55	306 959,13
2000	DECHETERIE CONDOM 2000	CLF	30 F	6,08	A	01/01/2002	2031	320 142,94	216 960,75	13 191,21	10 266,27	23 457,48	
2013	EMPRUNT 2013	CRPG	10 F	3,29	A	15/09/2014	2023	350 000,00	223 420,89	7 350,55	34 289,67	41 640,22	
2014	EMPRUNT 2014	CRPG	15 F	2,81	A	15/05/2015	2029	1 000 000,00	831 802,12	23 373,64	59 245,97	82 619,61	
2015	DECHETERIE VIC MODIF 2015	CRPG	17 F	0,55	A	20/11/2015	2031	210 669,53	174 383,06	954,05	12 055,50	13 009,55	
2015	GARAGE DECH CONDOM MODIF 2015	CRPG	4 F	1,63	T	10/10/2015	2019	25 122,20	12 010,65	128,20	5 966,04	6 094,24	
2015	DECHET MONTREAL MODIF 2015	CRPG	22 R	0,11	A	15/12/2015	2036	161 040,00	147 230,00	153,24	5 030,00	5 183,24	
2015	AVENANT N°2 790000 2008 MODIF	CRPG	23	4,78	A	15/07/2016	2038	687 050,00	651 230,00	31 561,14	19 140,00	50 701,14	
2015	AVENANT N°3 320000 2008 MODIF	CRPG	23	4,78	A	15/09/2015	2038	285 090,00	263 800,00	12 784,77	7 750,00	20 534,77	
2015	EMPRUNT 2015	CRPG	15 F	2,23	A	05/12/2016	2030	370 000,00	327 446,28	7 302,05	21 991,19	29 293,24	
2016	EMPRUNT 2016 459000€	CRPG	15 F	1,51	A	05/07/2017	2031	459 000,00	431 505,26	6 515,73	27 909,91	34 425,64	



## VI-Informations relatives au personnel

### Structure des effectifs :

Tableau des effectifs :

30 postes

- 28 titulaires temps complet
- 1 titulaire temps non complet 15/35
- 1 poste vacant temps complet : départ à la retraite au 01/01/2018
- Possibilité d'une vacance d'un poste courant 2<sup>ème</sup> semestre (départ à la retraite)
- Contrats aidés :
  - 1 contrat avenir, S. Technique T.C. fin 11/07/2018
  - 3 CAE : S. Administratif 1 : 20/35 fin 30/11/2018
  - S. Technique 1 : 24/35 fin 31/07/2018
  - S. Technique 1 : 32/35 fin 30/06/2018
- Contrat CDD : 2955 heures 1,62 équivalent temps plein

Pour remplacements : congés maladie  
Congés légaux  
Surcroît activités

- 1 agent bénéficiant d'allocation chômage fin 31/12/2018.

### Éléments de la rémunération :

- Traitement brut indiciaire
- NBI service administratif
- RIFSEEP à compter du 01/01/2018 IFSE et CIA
- Indemnité travail de nuit
- Indemnité travaux insalubres
- Participation prévoyance
- Participation santé
- Heures complémentaires et supplémentaires après accord de la direction
- Avantage nature : véhicule directeur

### Durée effective de travail :

35 h/semaine

- Service collecte sur 4 jours
- Service déchèterie sur 4,5 jours
- Service administratif sur 4,5 jours
- Encadrement sur 5 jours

- :- :- :- :- :-

Le remplacement des départs en retraite est actuellement à l'étude.

- :- :- :- :- :-

Une action particulière de formation sera mise en place pour le poste de contrat d'avenir.

## VII-Orientation budgétaires prévisionnelles 2018

Le BP 2018 sera établi avec la plus grande rigueur selon les **orientations** suivantes :

- **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement (+2%)
- **Augmentation de notre épargne brute** (capacité d'auto financement).
- **Non recours à l'emprunt.**

### FONCTIONNEMENT :

#### Dépenses:

- Charges à caractère général : hausse de la taxe intérieure consommable produit énergétique. (+ 10 000€)
- Charges de personnel : hausses réglementaires.
  - Pas de remplacement immédiat des postes vacants.
  - La fin progressive des contrats aidés sera compensée au plus juste des besoins par des CDD.
  - Le transfert des agents de déchèteries vers TRIGONE n'est pas envisagé pour 2018.
  - Réduction des heures supplémentaires avec l'entrée en vigueur du RIFSEEP.
  - Les formations quinquennales FCO, CACES, étant quasiment à jour, diminution des heures de remplacement.
- Charges de gestion courante : participation TRIGONE +0,50 par habitant. (+14 000€)
- Charges exceptionnelles : réduction éventuelle de titres sur TEOM et contribution, constitution de réserve pour marge de fonctionnement.
- Charges d'amortissement : (-22 000€)

Les dépenses de fonctionnement pourraient s'élever de 3 292 500€ à 3 392 500€ selon le niveau de réserve retenue.

#### Recettes :

- Atténuation de charges : diminution participation contrats aidés.
- Produit des services : équivalence de la redevance spéciale.

Pour l'équilibre du budget, après plusieurs années de stabilité des taux de la TEOM, augmentation de la contribution des Communautés adhérentes pour un produit attendu entre 3 000 000€ (+14,20%) et 3 100 000€ (+18,01%).

La prudence voudrait que l'on prévoit un montant de contribution de 3 100 000€.

### INVESTISSEMENT :

Le capital des emprunts à rembourser est en hausse de 3,54%.

#### Projets :

- Mise aux normes des déchèteries
- Achat d'un nouveau camion grue neuf
- Achat matériels divers, petits équipements, colonnes aériennes
- Conteneurs semi-enterrés

Financement: largement assuré, sans appel à l'emprunt,

Les recettes :

- FCTVA sur investissements 2016
- Amortissements
- Excédent 2017
- Et sans affectation d'excédent de fonctionnement

### **VIII-Evolution prévisionnelle au niveau de l'épargne**

<b><u>Avec une contribution :</u></b>	<b>sans réserve</b>	<b>avec réserve</b>
<b><u>des adhérents de :</u></b>	<b>3 000 000€</b>	<b>3 100 000€</b>
Recettes réelles de fonctionnement :	3 292 500€	3 392 500€
Dépenses réelles de fonctionnement : (Y compris intérêts de la dette)	2 972 500€	2 972 500€
 	<hr/>	<hr/>
<b>Soit une épargne brute :</b>	<b>320 000€</b>	<b>420 000€</b>
Couvrant : 205 000€ de capital des emprunts		
A laquelle on retranche		
Le capital des emprunts :	205 000€	205 000€
<b>Laissant une épargne nette de :</b>	<b>115 000€</b>	<b>215 000€</b>

<b>Taux d'épargne brute :</b>	$\frac{320000}{\frac{3292500}{RRF}} = 9,72\%$	$\frac{420000}{3392500} = 12,38\%$
-------------------------------	---	------------------------------------

Il est généralement admis qu'un ratio entre 8 et 15% est satisfaisant.